

Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture
et de la Communication
Ministère de la Culture
et de la Communication
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Paris, le 24 février 2010

Monsieur le Ministre,

Les employeurs du spectacle vivant privé souhaitent réitérer par la présente leur demande d'adaptation du dispositif « zéro charges » au secteur du spectacle vivant.

Le dispositif « zéro charges », destiné à favoriser l'emploi au plan national, tous secteurs confondus, a en effet vocation à bénéficier à nos entreprises, gravement frappées par la crise économique, et qui comptent majoritairement moins de dix salariés permanents.

Toutefois, la prise en compte des intermittents dans le seuil de moins de dix salariés, exclut *de facto* les entrepreneurs de spectacles du dispositif susvisé.

D'où notre requête de porter le seuil de dix à cinquante salariés, ainsi que le prévoit le projet de décret joint à la présente, dont nous sollicitons l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Les syndicats signataires, qui représentent le secteur privé du spectacle vivant, confirment leur intérêt pour cette mesure positive tout en manifestant leur très vif intérêt pour les travaux menés dans le cadre du CNPS-Emploi, issu des Entretiens de Valois, visant à l'adoption d'aides à l'emploi à la fois pérennes et simples à mettre en œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Jules Frutos
PRODISS

Jean-Claude Houdinière
SNES

Georges Terrey
SNDTP

Gilles Hugo
SYNPASE

Gilbert EDELSTEIN
SNC

Bruno Blanckaert
CSCAD

Cc : Monsieur Pierre Hanotaux